



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2025**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocations envoyées le : 17 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 27 JUIN A 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Saulzais le Potier légalement convoqué s'est réuni dans la **salle de réunion de la Mairie, 2 Place du Marché** à Saulzais le Potier, sous la présidence de Monsieur CARDONEL Gérard, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM ACCOLAS, AUDOUSSET, CARDONEL, CHIROL, DAUMIN, DELAGE, DOLLET, DURIS, NUYTTENS, STOCKER

Était excusé : M. ESMOING Guy

Président de séance : Monsieur CARDONEL Gérard, Maire

Secrétaire de séance : Madame DURIS Béatrice

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers ayant assisté à cette séance adopte le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025.

10 pour.

**DELIBERATION 2025-06-01 : CDC BERRY GRAND SUD : adhésion de la commune au
groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 11 juin 2025 portant création du groupement de commande de la Communauté de Communes,

Vu la nécessité de réaliser des économies dans le cadre du chapitre 011, et plus largement dans les budgets communaux et intercommunaux,

La communauté de communes, par le biais d'une délibération du 11 juin 2025, a décidé de créer un groupement de commande dans les domaines suivants :

Marché public de fournitures : achat, prise en crédit-bail, location ou location-vente de produits :

- Fleurissement (achat de fleurs, plantes, bacs, mobiliers associés)
- Imprimantes (achat, location, crédit-bail ou location-vente de matériels d'impression)

Marché public de services :

- Transport (prestations de transport ponctuel ou régulier, transport scolaire, activités spécifiques)
- Formations (prestations de formation professionnelle pour agents ou élus)
- Entretien de chaudières (maintenance préventive et corrective des installations thermiques)

Il est précisé que la signature de la convention de groupement n'implique pas une participation systématique à toutes les procédures d'achat. En effet, après validation par le Conseil communautaire et adhésion des conseils municipaux, les modalités d'action sont les suivantes :

- Une procédure de consultation sera engagée afin de recenser les besoins des communes et d'élaborer une première estimation pour les phases 1 à 3.
- Dans le cas de la signature d'une lettre d'engagement, la commune concernée sera tenue de participer au marché correspondant phase 4 à 6.

Il est entendu que les besoins exprimés par chaque commune seront respectés et que la Communauté de Communes ne modifiera pas les commandes établies, sous réserve que les services communautaires aient été informés dans les délais requis. La procédure se décompose avec les phases suivantes :

Numéro de phase	Etapes de la procédure	Délais
Phase 1	Invitation par e-mail du coordinateur à préciser leurs besoins dans le domaine concerné (cf. article 1) et à exprimer leur souhait de s'engager sur le principe à la procédure, sous réserve des premiers tarifs.	15 jours après réception du courriel
Phase 2	Consultation effectuée par les services du coordinateur. La présence d'agents ou d'élus pourra être sollicitée lors des demandes de devis pour expertise technique.	30 jours après l'envoi du courriel
Phase 3 Si inférieur à 40 000 €	Après réception des offres, communication des tarifs aux membres. Chaque membre devra confirmer son souhait d'adhérer ou non à la commande par le biais d'une lettre d'engagement (modèle transmis par le coordonnateur). Après confirmation, le retrait ne sera plus possible.	15 jours après réception du courriel
Phase 3 bis Si supérieur à 40 000 €	Après réception des offres, demande d'un engagement exprès (modèle transmis par le coordonnateur) d'adhésion à la commande. Après signature de cet engagement et dépassement du délai de 15 jours, le retrait sera impossible.	15 jours après réception du courriel
Phase 4 Si inférieur à 40 000 €	Si nécessaire, demande de nouveaux devis par le coordinateur.	30 jours après réception de tous les retours des membres en Phase 3
Phase 4 bis Si supérieur à 40 000 €	Publication du marché public en ligne sur le site dédié (profil d'acheteur). Une publication d'un mois minimum sera nécessaire.	50 jours après réception de tous les retours des membres en Phase 3 bis
Phase 5	Choix du prestataire et envoi d'un courriel d'information aux membres, puis signature et passation de commande.	Dès réception de tous les devis – 30 jours maximum
Phase 5 bis	Analyse des offres par le coordinateur et signature du marché.	Dès réception de toutes les offres – 30 jours maximum
Phase 6	Début de la prestation et gestion individuelle de la commande par chaque membre.	Fin de la procédure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adhérer** au groupement de commande intercommunal "Berry Grand Sud", conformément aux dispositions de la délibération communautaire du 11 juin 2025 ;

- **de désigner** la Communauté de Communes Berry Grand Sud comme coordonnateur du groupement, chargée de l'organisation, du pilotage et de la passation des marchés au nom des membres participants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande ainsi que tout document y afférent.

10 pour

DELIBERATION 2025-06-02 : Logements locatifs situés 40 rue du Grès Rose : fixation du loyer

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement des travaux de création de 2 logements locatifs situés 40 rue du Grès Rose.

Il rappelle qu'il s'agit de 2 appartements type 3 ,d'une surface de 86.87 m² en duplex pour l'un et de 83.48 m² en duplex pour l'autre, totalement séparés, avec chacun un jardin privatif.

Afin de proposer les logements à la location, M. le Maire demande au conseil de fixer les loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer à **580€ par mois** par logement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant

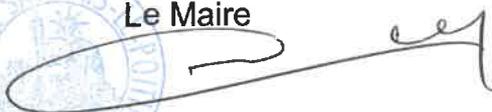
10 pour

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion SOLVEO le 07 juillet 2025 à la salle des fêtes
- SICTOM : réactualisation de la facturation trimestrielle après inventaire des bacs ordures ménagères et containers recyclables
- Véhicule Renault Trafic : contre visite à effectuer

Fin de la séance à 20h00.

Le 02 juillet 2025


Le Maire
Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS